



Date de compilation 30/07/2015 Nº de version 1.0

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Ammonium sulphate, sulfate ammoniaque Sulfate d'ammonium

- · Nom du produit: SULFATE AMMONIAQUE GRANULE
- No CAS: 7783-20-2
- · No EINECS: 231-984-1
- · Numéro d'enregistrement 01-2119455044-46-0020
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

· Emploi de la substance / de la préparation

Engrais

Produit correcteur du pH

Utiliser dans insecticides, herbicides et fongicides

Les retardateurs de flamme Produit chimique intermédiaire Produits chimiques pour laboratoires Agents

pharmaceutiques

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

UNIFERT, Z.I des eaux blanches, Impasse crève-cœur 34200 SETE

Tél: 04.67.43.20.51

Mail: unifert@unifert.fr / www.unifert.fr

• 1.4 Numéro d'appel d'urgence: +44 (0)1235 239670 (24h/7day)

SECTION 2: Identification des dangers

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
 La substance n'est pas classifiée selon le règlement CLP.
- · Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Néant.
- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 nigoun
- · Pictogrammes de danger nigoun
- Mention d'avertissement nigoun
- · Mentions de danger nigoun
- · 2.3 Autres dangers Aucun danger particulier à mentionner.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- · 3.1 Caractérisation chimique: Substances
- No CAS Désignation

SULFATE AMMONIAQUE GRANULE



Date de compilation 30/07/2015 No de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

SECTION 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Amener les suiets à l'air frais.

Évitez le contact avec les yeux, la peau et l'habillement.

· Après inhalation:

Si la respiration de la poussière:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

Après inhalation de produits de décomposition:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Recourir à un traitement médical.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux avec de l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Recourir à un traitement médical.

· Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après l'inhalation du produit ou de la décomposition: risque d'œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent apparaître plus tard.

Indications destinées au médecin:

Après l'inhalation du produit ou de la décomposition: risque d'œdème pulmonaire. Les symptômes peuvent apparaître plus tard.

Prophylaxie de l'œdème pulmonaire

Observation subséquente relative à un risque de pneumonie et d'oedème pulmonaire.

Risques

Après inhalation de produits de décomposition: risque d'œdème pulmonaire, bien que les symptômes peuvent être retardés.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information sur le traitement spécifique n'est disponible. Un traitement symptomatique est conseillé

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Brouillard d'eau

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Aucune connue
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxyde d'azote (NOx)

SO3

Ammoniac (NH3)

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un vêtement de protection totale.





Date de compilation 30/07/2015 Nº de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

Autres indications

Le produit n'est pas combustible, la méthode d'extinction d'incendie des zones environnantes devraient être considérés

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol. Veiller à une aération suffisante.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer / ramasser à la pelle

Rincer la zone affectée avec de l'eau

Recueillir le produit solide avec une pelle et déposer dans un récipient adapté.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Évitez le contact avec les yeux, la peau et l'habillement. En

cas de formation de poussière, prévoir une aspiration. Veiller

à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Entreposer dans un endroit sec et à faible taux d'humidité.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec de l'eau.

Ne pas stocker avec les alcalis, les nitrites et les nitrates.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker à sec.

La substance peut solidifier sur l'influence de l'humidité

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Voir la rubrique 1.2





Date de compilation 30/07/2015 Nº de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:
 La ventilation mécanique au point de fuite de vapeur ou de brouillard
- · 8.1 Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant
- · DNEL (travailleurs)

7783-20-2 sulfate d'ammonium

Dermique DNEL (Long-term exposure – systemic effects) 42,667 mg/kg bw/day (-)

Exposition à long terme-des effets

systémiques

Inhalatoire DNEL (Long-term exposure – systemic effects) 11,167 mg/m3 (-)

Exposition à long terme-des effets

systémiques

· DNEL (population générale)

7783-20-2 sulfate d'ammonium

Oral DNEL(Systemic effects-Long-term) 6,4 mg/Kg bw/day (-)

Des effets systémiques-exposition à

long terme

Dermique DNEL (Systemic effects-Long-term exposure) 12,8 mg/Kg bw/day (-)

Des effets systémiques-exposition à

long terme

Inhalatoire DNEL (Systemic effects-Long-term exposure) 1,667 mg/m³ (-)

Des effets systémiques-exposition à

long terme

· PNECs

7783-20-2 sulfate d'ammonium

PNEC (STP) 16,12 mg/L (-)

PNEC (Sediment (freshwater)) 0,063 mg/Kg sed (Hyalella azteca)

Les sédiments (eau douce)

PNEC (intermittent release) 0,53 mg/L (rainbow trout)

Décharges intermittentes

PNEC (marine water) 0,0312 mg/L (Hyalella azteca)

L'eau de mer

PNEC (soil) 62,6 mg/kg d.w (-)

Terrain

PNEC(fresh water) 0,312 mg/L (Hyalella azteca)

L'eau douce

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Equipement de protection individuel:
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Conformément à la directive 89/686/CEE relative aux équipements de protection individuelle Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.





Date de compilation 30/07/2015 Nº de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

· Protection respiratoire:

Protection respiratoire recommandée.



Utiliser une protection respiratoire en cas de formation ou la libération de poussières / aérosols

Utilisez un normes européennes approuvées demi-masque filtrant, avec une efficacité moyenne P2 ou P3 filtre à haute efficacité.

Protection des mains:



Gants de protection

· Matériau des gants

Des matériaux appropriés aussi avec un contact prolongé et direct (conseillé: index de protection 6, correspondant> 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: 0,7 mm

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: 0,4 mm

· Protection des yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

· Protection du corps:



La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'activité et l'exposition possible, par exemple tablier, des bottes de protection, combinaison de protection chimique (selon la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 dans le cas de la poussière).

Limitation et contrôle de l'exposition environnementale Empêcher la propagation du produit dans l'environnement

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales
- · Aspect:

Forme:

Couleur:
Solide
Cristalline
Blanc
Odeur:
Inodore

· valeur du pH: 5-6

· Changement d'état

Point de fusion: >280 °C

Point d'ébullition: La substance se décompose avant de bouillir

· Point d'éclair Non applicable pour être un solide inorganique





Date de compilation 30/07/2015 No de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

· Inflammabilité (solide, gazeux):	La substance n'est pas inflammable. Il ne dégage pas de gaz inflammables au contact de l'eau
· Température d'inflammation:	Non déterminé
· Température de décomposition:	280 °C
· Auto-inflammation:	La substance se décompose avant l'allumage auto peu se produire
· Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion: Inférieure: Supérieure: · Propriétés comburantes	Non déterminé. Non déterminé. Pas de propriétés comburantes
· Pression de vapeur à 20 °C:	4,053E-9 hPa
· Densité:	
Masse volumique apparente: Densité relative à 25°C Densité de vapeur. Vitesse d'évaporation	1121 kg/m³ 1,77 (Sulfato amónico) Non déterminé. Non applicable pour être un solide
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	767 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/ea	au): Ne s'applique pas aux composés inorganiques
· Viscosité: Dynamique: · 9.2 Autres informations	Non applicable pour être un solide Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Réagit avec les agents oxydants
- · 10.2 Stabilité chimique Stable à tempteratures dessous de 200 °C
- Décomposition thermique/conditions à éviter: Ta > 200°C
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Réactions aux agents d'oxydation.
- · 10.4 Conditions à éviter Des températures élevées (> 200 ° C)
- 10.5 Matières incompatibles: agents oxydants
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Ammoniac

Anhydre sulfurique (S03) ou nuage de S03

Oxyde d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë:
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7783-20-2 sulfate d'ammonium

Oral LD50 4250 mg/kg (Gassner rat)

FF





Date de compilation 30/07/2015 No de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

Dermique LD50 2000 mg/kg (Wister rat)
Inhalatoire LD50 >1000 mg/Kg (rat)

- Effet primaire d'irritation:
- · de la peau: Non irritant (lapin)
- · des yeux: Non irritant pour les yeux de lapins
- · Sensibilisation: Pas de sensibilisation (cobaye)
- Autres indications (sur la toxicologie expérimentale): Risque d'aspiration, pas prévu.
- Toxicité subaiguë à chronique: Aucun effet STOT observés à la suite d'une exposition unique.
- · Toxicité par administration répétée Pas d'effets observés STOT
- Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Aucun développement ou la reproduction des effets observés chez les rats ou les souris.

Ames test: négatif

Test d'aberration chromosomique: positif

Aucun potentiel mutagène ou clastogène (OECD guideline 471)

SECTION 12: Informations écologiques

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique:

7783-20-2 sulfate d'ammonium

EC10 (10wk) 3,12 mg/l (Hyalella azteca)

EC10(30d) 5,29 mg/l (Lepomis macrochirus) EC50 (18 d) 2700 mg/L (Chlorella vulgaris)

EC50 (48 h) 121,7 mg/l (Ceriodaphnia acanthina)

169 mg/l (daphnies)

EC50 (5d) 1605 mg/L (Chlorella vulgaris) LC50 (96 h) 53 mg/l (Oncorhynchus mykiss) 57,2 mg/l (Prosopium williamsoni)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Non applicable, puisque la substance est inorganique
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Non probablement à cause de l'hydrolyse.
- 12.4 Mobilité dans le sol

La substance ne devrait pas être fixé dans la phase solide du sol, comme il est hydrolytiquement instable

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · PBT:

Comme le sulfate d'ammonium est une substance inorganique, le PBT et vPvB n'ont pas à être réaliser en conformité avec l'annexe XIII de REACH.

vPvB:

Comme le sulfate d'ammonium est une substance inorganique, le PBT et vPvB n'ont pas à être réaliser en conformité avec l'annexe XIII de REACH.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Recueillir la substance dans un contenant approprié



Date de compilation 30/07/2015 No de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

Après traitement préalable, doit être éliminé dans un incinérateur pour les déchets dangereux en respectant les règlements relatifs à l'élimination des déchets particulièrement dangereux.

- · Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

SECTION 14: Informations relatives au transport	
· 14.1 No ONU	La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport
· 14.2 Nom d'expédition des Nations unies	La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport
· 14.4 Groupe d'emballage	La substance n'est pas classée en vertu des règlements de transport
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.	
 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Évaluation de la sécurité chimique

Bien que l'évaluation de la sécurité chimique a été réalisée, les scénarios d'exposition ne sont pas tenus dans cette fiche, car la substance n'est pas classée comme dangereuse.

· Informations supplémentaires:

Cette substance / mélange ne droit d'exiger une SDS fondé sur le règlement 1907/2006 (REACH). Cependant, ce format SDS, est utilisé pour fournir les informations requises conformément à l'article 32 de REACH.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Remarques pour formation

Les travailleurs ont besoin d'avoir une formation spécifique pour gérer la substance.

- · Service établissant la fiche technique: Corporate Social Responsibility-Product liability
- · Contact: Contactez avec la Business Unit pour toute question liée à la fiche de données sécurité
- · Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)



Pag: 9/9

Fiche de données de sécurité

Date de compilation 30/07/2015 No de version 1.0

Nom du produit: Sulfate d'ammoniaque

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

* Données modifiées par rapport à la version précédente

Section 1: Mise à jour numéro de téléphone d'urgence.

FR

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur